

contraire, on s'oppose à la formule de Victoria. Et j'entendais encore mon préopinant protester parce que cette formule rend les provinces inégales, paraît-il. Eh bien, est-ce là ce que nous avons proposé dans la formule de Victoria? Pour une raison très simple, madame le Président, c'est que c'est la seule formule d'amendement qui a fait l'objet de l'accord unanime de toutes les provinces et du gouvernement fédéral et qui a été reconnue comme telle sur une période de plusieurs mois, depuis février jusqu'à juin 1971. C'est pour cela que nous avons proposé la formule de Victoria, non pas parce que c'est notre formule préférée. Quant à moi, je l'ai dit publiquement: J'en ai d'autres que je préférerais. Je préférerais par exemple une formule qui dirait: L'amendement constitutionnel est permis, est possible lorsqu'il y a un consensus du gouvernement fédéral et de six provinces représentant peut-être 70 p. 100, 75 p. 100 ou 80 p. 100 de la population, que sais-je? On ne nommera pas les provinces, on en a chacun dans sa poche une meilleure formule d'amendement. Je sais seulement que si nous en avons proposé une de notre cru, on nous aurait dit: Voici encore l'arbitraire fédéral qui joue.

C'est pourquoi, madame le Président, la formule qui se trouve dans la résolution, c'est celle sur laquelle les dix premiers ministres provinciaux se sont mis d'accord en 1971. Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'elle est discriminatoire envers l'Ouest, comme j'entendais le député de Kindersley-Lloydminster le dire tout à l'heure. Si elle fait une distinction entre les provinces de l'Ouest et celles de l'Atlantique, par exemple, c'est parce que les provinces de l'Ouest l'ont voulu, l'ont demandé. Et on se souvient que c'était le premier ministre Bennett en 1971 qui exigeait une clause spéciale pour la Colombie-Britannique, et on se souvient que le premier ministre Schreyer, alors qu'il était premier ministre du Manitoba, s'est dit: Bien, donnons-lui donc cela.

Ce sont les provinces de l'Ouest qui ont figolé cette formule d'amendement pour faire leur affaire. Ils l'ont faite avec leur consentement. Ce n'était pas notre formule préférée. Alors qu'on ne vienne pas nous dire qu'il y a de l'arbitraire là-dedans et que nous faisons de la discrimination entre les provinces. Nous avons proposé la seule formule sur laquelle les dix provinces se soient jamais mises d'accord.

[Traduction]

Je voudrais savoir à cet égard si les formules proposées par le Parti progressiste conservateur sont plus conformes à notre tradition. Seraient-elles plus légitimes? Correspondraient-elles mieux à nos traditions? C'est difficile à dire, madame le Président, car les conservateurs nous ont proposé au moins deux formules, dont l'une se divise en trois parties. Examinons-les à tour de rôle.

En octobre dernier, dans la motion que je viens de vous lire, le chef de l'opposition a déclaré préférer la formule de Vancouver. J'ai déjà expliqué aux partisans de la formule de Vancouver qu'en vertu de celle-ci, les provinces ne sont pas traitées sur un pied d'égalité, qu'essentiellement, la formule de Vancouver, du fait qu'elle est fondée sur la notion de désolidarisation, laisse supposer que toute province donnée peut réclamer et obtenir un traitement spécial, prétextant que ses habitants doivent être traités différemment de leurs concitoyens, et cela si elle ne veut pas se rallier au consensus canadien. La province en question peut prétendre qu'en l'absence d'une charte, une partie de ses habitants ne sont pas traités sur un pied d'égalité

avec leurs concitoyens des autres provinces; que les droits reconnus dans la province ne sont pas équivalents à ceux reconnus dans les autres provinces, compte tenu de la possibilité de désolidarisation. Voilà pour la volonté de traiter les provinces sur un pied d'égalité, madame le Président.

● (1650)

Et ce n'est qu'une seule des formules d'amendement. L'autre nous a été présentée par le sénateur Tremblay, devant le comité mixte, en février. J'ignore si le sénateur est le porte-parole officiel de son parti. J'ignore si sa proposition a préséance sur celle du très honorable chef de l'opposition (M. Clark). Mais, quoi qu'il en soit, il suffit de l'examiner pour voir qu'on y propose un débat en trois étapes, sur un an, débat à la suite duquel, s'il n'y a pas entente, il faut en revenir à l'unanimité pour la formule d'amendement. Autrement dit, une année de discussion alors que nous en proposons deux; et l'unanimité au lieu de laisser au peuple le pouvoir de décider, comme nous l'avons proposé. Lequel des deux partis veut sortir le Canada du statu quo et faire avancer la réforme de la constitution, celui qui se contente d'un commun accord ou celui qui recherche l'unanimité? Je crois que le peuple canadien peut trancher cette question.

On nous a dit, enfin, que notre proposition n'était pas conforme aux traditions, qu'elle n'était pas légitime parce que nous y prévoyons un référendum. En fait, nous y prévoyons deux référendums. Le premier aurait lieu si les provinces et le gouvernement fédéral ne pouvaient s'entendre; nous demanderions alors à la population de se prononcer. Cela ne paraît pas si extravagant dans un pays démocratique. Ce n'est pas contre celui-là en particulier qu'on nous a soulevé des objections; on s'oppose au mécanisme permanent qui permettrait de sortir de l'impasse.

Puisqu'on nous dit que nous ne respectons pas nos traditions, demandons-nous comment on s'y prend maintenant pour sortir de l'impasse? Comment M. Saint-Laurent s'y est-il pris lorsqu'il voulait accueillir Terre-Neuve dans la Confédération et que le Québec s'y opposait? Comment est-on sorti de l'impasse dans le passé? On est sorti de l'impasse lorsque le gouvernement fédéral a demandé à Westminster d'intervenir. C'est là notre tradition. C'est notre droit et notre façon coutumière de procéder. Que proposons-nous? Nous proposons qu'en cas d'impasse, le gouvernement fédéral, comme le veut la tradition et la loi, demande non pas à Westminster—puisque nous serons indépendants—mais à la population canadienne de trancher la question. Qu'y a-t-il d'illégitime à cela, madame le Président? Que peut-il y avoir de plus conforme à nos traditions d'État souverain autonome si à l'avenir, pour sortir d'une impasse, nous n'avons pas recours à Westminster comme dans le passé mais nous soumettons la question au peuple canadien en lui demandant de se prononcer lui-même?

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** J'ai parlé de nos valeurs politiques traditionnelles dans leur application au rapatriement et à une formule d'amendement. J'aimerais dire quelques mots de la charte des droits. J'ai écouté l'orateur qui m'a précédé; c'est d'ailleurs l'un des rares discours que j'ai entendus au cours du présent débat. Toutefois, j'y ai retrouvé tous les clichés qui ont été repris maintes fois depuis le premier jour, et je me demande simplement, après cinq mois, pourquoi l'opposition n'a pas réussi à renouveler un peu son répertoire; puisqu'il en est ainsi,